

NOTA 1 : Le présent plan exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement qui sont susceptibles de variations en fonction des nécessités techniques et/ou administratives de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions et les équipements. Les surfaces indiquées sont approximatives, les retombées de poutres, les soffites, les faux-plafonds, la dimension des gaines techniques sont figurés à titre indicatif. Les équipements de cuisine ne sont pas fournis et les placards seront aménagés selon la notice de vente. Les jardins pourront avoir une pente supérieure à 5%.

NOTA 2 : Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et du bureau de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être pris en compte après le démarrage des travaux. Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, la porte d'entrée, les gaines techniques, la position du tableau électrique et des menuiseries extérieures.

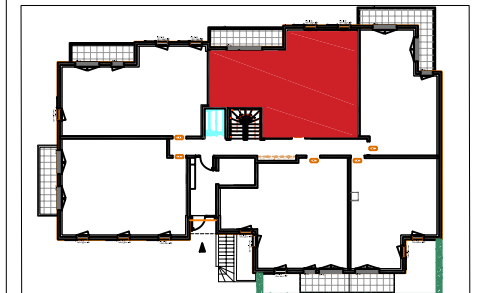
CONSTRUCTION DE 34 LOGEMENTS

"TITRE DE L'OPERATION"

45-49 RUE DE VERSAILLES 78460 CHEVREUSE



BAT. A



LOGEMENT A-01	RDC	3 PIECES
----------------------	------------	-----------------

PIECES	SURFACE
Entrée	6.45 m ²
Séjour / Cuisine	25.40 m ²
Chambre 1	13.15 m ²
Chambre 2	11.75 m ²
SDB	6.40 m ²
WC	2.10 m ²
Deg.	2.65 m ²
Rgmt.	1.85 m ²

TOTAL SURFACES HABITABLES	69.75 m²
----------------------------------	----------------------------

Balcon	7.50 m ²
Jardin	

Plan conforme à la réglementation PMR

LEGENDE			
	Soffite/Faux plafond		Descente EP
	Tableau électrique		Gaine technique
	Chaudière individuelle		Retombée de poutre
PF	Porte-fenêtre	VR	Volet Roulant
F	Fenêtre	VB	Volet Battant
		PV	Pare-vue
		GC	Garde Corps
CU	Cuisson	LV	Lave Vaisselle
R	Réfrigérateur	LL	Lave Linge

NOTA : - Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2.50 m
- La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes



INDICE : A **Date : 30/01/2024**